

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 29 septembre 2015.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-neuvième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Gaétan Vachon,

Étaient présents :	les conseillères	Luce Lacroix,
		Nicole Boilard,
	les conseillers	Claude Gagnon,
		Rosaire Simoneau,
		Steve Rouleau,

Était absent :	le conseiller	Eddy Faucher,
----------------	---------------	---------------

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-09-556

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Cette personne pose des questions et émet des commentaires.

2015-09-557

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA MODIFICATION ET L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE EXISTANT

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres sur invitation, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 21 septembre 2015 pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la modification et l'agrandissement du poste de police existant;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit celles de *SNC Lavalin* et *WSP Canada inc.*;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont étudié et analysé les soumissions en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder la soumission à *WSP Canada inc.*, soit celui ayant obtenu le meilleur pointage;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Claude Gagnon**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *WSP Canada inc.* pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la modification et l'agrandissement du poste de police existant, et ce, au montant total de 39 650,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même le règlement d'emprunt numéro 1633-2015 et remboursée en partie par la Société québécoise des infrastructures (SQI).

Certificat de crédits du trésorier numéro 229.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-558

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET DE PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un nouveau poste permanent à temps complet de préventionniste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit entériner cette décision par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la création d'un nouveau poste permanent à temps complet de préventionniste et autorise la greffière à procéder à l'affichage de ce poste.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-559

RÉSOLUTION AUTORISANT LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET EN GESTION DES EAUX ET EN GESTION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un nouveau poste permanent à temps complet en gestion des eaux et en gestion des systèmes mécaniques et énergétiques;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit entériner cette décision par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Steve Rouleau**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la création d'un nouveau poste permanent à temps complet en gestion des eaux et en gestion des systèmes mécaniques et énergétiques et autorise la greffière à procéder à l'affichage de ce poste.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-560

SIGNATURES DU PLAN DE CADASTRE DE PARCELLES DE TERRAIN VIS-À-VIS LA PROPRIÉTÉ DU PROMOTEUR MARTIN BONNEVILLE ET CORRESPONDANT À LA RUE ANDRÉ-GIGUÈRE PROJETÉE AINSI QUE LES PARTIES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est propriétaire du lot 5 663 019 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QU'afin de délimiter le prolongement de la rue André-Giguère projetée vis-à-vis la propriété du promoteur Martin Bonneville, il y a lieu de procéder à une nouvelle numérotation cadastrale de la rue ainsi que des parties résiduelles du lot;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la greffière, Me Hélène Gagné, à signer au nom de la Ville de Sainte-Marie, le plan de cadastre de la rue André-Giguère projetée et des parcelles résiduelles;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la greffière, Me Hélène Gagné, à signer le plan de cadastre concernant la rue André-Giguère projetée vis-à-vis la propriété du promoteur Martin Bonneville (lots 5 763 222 et 5 763 225 projetés) ainsi que les parcelles résiduelles (lots 5 763 221, 5 763 223, 5 763 224, 5 763 226 projetés). Ce plan de cadastre a été préparé par l'arpenteur-géomètre François Lehouillier, en date du 31 juillet 2015 et porte la minute 4360 de l'arpenteur.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-561

SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE DE L'IMMEUBLE SIS SUR LE LOT 2 960 784 PAR MONSIEUR BERNARD FECTEAU À VILLE DE SAINTE-MARIE

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *monsieur Bernard Fecteau* pour l'acquisition du lot 2 960 784 du Cadastre du Québec avec bâtisses dessus construites au 190-192 rue Notre-Dame Sud;

ATTENDU QUE les termes et modalités de cette entente sont plus explicitement détaillés à une promesse de vente et qu'il y a lieu d'en autoriser la signature;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Luce Lacroix**,
Appuyé par le conseiller **Claude Gagnon**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière (en son absence la greffière adjointe) à signer la promesse de vente par *monsieur Bernard Fecteau* à la Ville du lot 2 960 784 du Cadastre du Québec avec bâtisses dessus construites au 190-192 rue Notre-Dame Sud.

QUE cette vente est faite au prix de 1,00 \$, taxes en sus si applicables.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits de la trésorière numéro 230.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-562

SERVICE DE L'INGÉNIERIE / AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS SIS AU 364 AVENUE ROSE-ANNA-GIROUX ET 190 RUE NOTRE-DAME SUD

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble sis au 190 rue Notre-Dame Sud a signé une promesse de vente en faveur de la Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE la Ville envisage la démolition de cet immeuble dont elle est projetant-acquéreur ainsi que celui sis au 364 avenue Rose-Anna-Giroux;

ATTENDU QUE la Ville doit autoriser le Service de l'ingénierie à aller en appel d'offres public;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Steve Rouleau**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de démolition des immeubles sis au 364 avenue Rose-Anna-Giroux et 190 rue Notre-Dame Sud.

Adopté à l'unanimité.

2015-09-563

SIGNATURES DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 4 AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BEAUCE (CSD) CONCERNANT LES PRIMES DE RESPONSABILITÉ

ATTENDU QUE le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) et la Ville se sont entendus concernant les primes de responsabilité;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Nicole Boilard**,
Appuyé par la conseillère **Luce Lacroix**,

QUE la Ville autorise le maire, monsieur Gaétan Vachon, et la greffière, madame Hélène Gagné, à signer la lettre d'entente numéro 4 avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) concernant les primes de responsabilité.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 H 57.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Gaétan Vachon,
Maire.

